Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Toussaint, tout savoir sur l’accès aux cimetières d’Avignon



À l’occasion des fêtes de la Toussaint, la Ville d’Avignon rappelle aux familles ainsi qu’aux personnes chargées de l’entretien des sépultures, les règles, destinées à assurer la sécurité et la salubrité des cimetières.

Autorisation de circulation dans l’enceinte des cimetières
l’entrée, en véhicules automobiles et cycles, sera autorisée en sens unique, lundi 28 octobre, et jeudi 31 octobre de 8h30 à 18h. La circulation en véhicules est exclusivement réservée aux personnes âgées ou invalides munies d’une autorisation.

Sens de circulation
Au Cimetière de Saint-Véran, Lundi 28 octobre et jeudi 31 octobre, la circulation en sens unique sera organisée, l’entrée se faisant porte centrale et la sortie Porte Nord, débouchant sur le boulevard Fernand

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Serres ;
Au cimetière de Montfavet, L'entrée se fera porte principale et la sortie grand portail annexe.

L'accès aux véhicules sera interdit
vendredi 1er novembre, jour de la Toussaint et le samedi 2 novembre, jour des défunts. Afin de faciliter les déplacements, des véhicules avec chauffeurs seront mis gracieusement à la disposition des usagers du 28 octobre au 3 novembre 2024.

Contacts
Cimetière Saint-Véran 04 90 80 79 95 et cimetière de Montfavet, 04 90 32 27 23.

Stationnement des véhicules au cimetière Saint-Véran
Les voitures peuvent être garées sur l'emplacement situé en bordure du mur Sud du cimetière Saint-Véran, avenue de la Folie et porte Nord, boulevard Fernand Serres

Les accès piétons
Au cours de la période de grande affluence des visiteurs, les portes annexes des cimetières de Saint-Véran et de Montfavet resteront ouvertes le week-end du samedi 26 octobre et dimanche 27 octobre ; du vendredi 1er novembre au dimanche 3 novembre de 8h30 à 18h.

Les travaux
Les travaux de nettoyage, désherbage, peinture et entretien devront être interrompus du vendredi 25 octobre au soir jusqu'au lundi 4 novembre 8h.

L'entretien
À partir du 25 octobre, les bancs et chaises en mauvais état d'entretien devant les tombeaux ainsi que les objets, vases…. laissés dans le passage, ou tout objet présentant un état de dangerosité seront enlevés par le service d'entretien des cimetières. Les passages entre les tombes devront être laissés libres, les objets détériorés et détritus seront déposés dans les corbeilles prévues à cet effet.

Rappel aux usagers
Le règlement des cimetières de la Ville d'Avignon prévoit que les numéros de concessions soient impérativement être gravés par des marbriers sur les monuments funéraires.

Concession échue
En cas d'affichette apposée sur la sépulture portant la mention «Cette concession échue sera reprise par l'administration», il est impératif de se présenter à l'accueil du cimetière Saint-Véran.
MMH

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Risque d’incendie : l’accès à certains massifs forestiers de Vaucluse interdit



La préfecture de Vaucluse annonce l’interdiction d’accès et de circulation dans certains massifs forestiers de Vaucluse aujourd’hui — le lundi 19 août — en raison d’un risque incendie très élevé.

En raison des conditions météorologiques prévues pour la journée en Vaucluse, le niveau de risque d’incendie de forêt est jugé très sévère. Ainsi, trois massifs forestiers du département sont interdits d’accès. Il s’agit des massifs de l’enclave des papes, de Bollène-Uchaux, et de la vallée du Rhône.

Il est interdit d’accéder ou de circuler au sein de ces massifs durant toute la journée sauf pour les sites

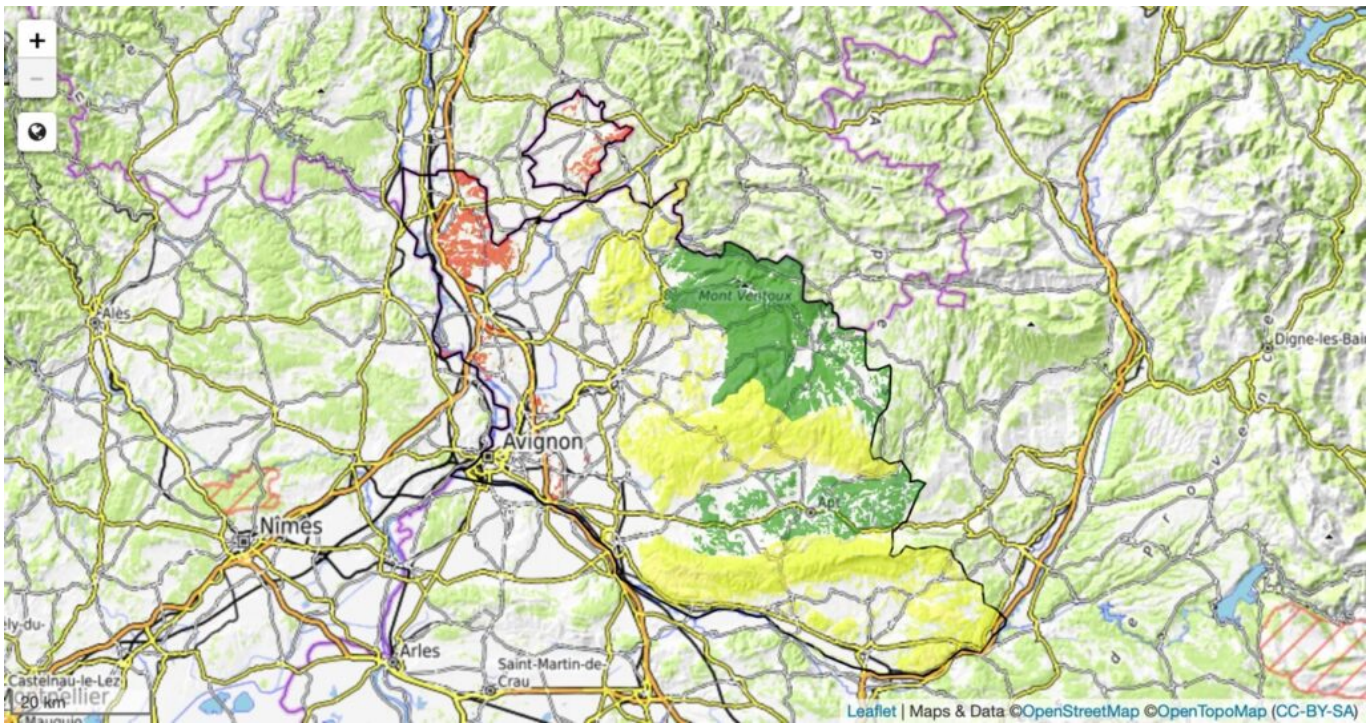
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

bénéficiant d'une dérogation, les groupes accompagnés par un professionnel ayant suivi un parcours de formation spécifique, et la réalisation de travaux, seulement autorisés le matin de 5h à 13h.

Si l'accès aux autres massifs forestiers du département est autorisé, le risque zéro n'existe pas. La préfecture rappelle qu'en toutes circonstances, il est interdit de fumer, d'allumer un feu, de circuler ou stationner sur les pistes prévues pour les secours au sein des massifs. En cas d'incendie, il faut contacter le 18 ou le 112, en précisant clairement sa localisation et en s'éloignant de la zone d'incendie.

Pour suivre le risque incendie et l'accès aux massifs forestiers en Vaucluse, cliquez sur la carte :



Réouverture complète de la route vers le sommet du Mont Ventoux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



Alors que la RD974 versant Sud, menant au sommet du Mont Ventoux, c'est-à-dire par Bédoin, est ouverte aux automobilistes depuis le 7 avril dernier, la route côté Nord, quant à elle, est restée fermée plus longtemps que prévu en raisons des conditions météorologiques.

Mais ce vendredi 17 mai, la route sera de nouveau accessible des deux côtés dans l'après-midi. Il sera alors possible d'accéder au sommet du Géant de Provence par Bédoin (versant Sud), mais aussi par Malaucène (versant Nord), et ce, jusqu'à l'automne prochain.

La route du Ventoux qui mène au sommet de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

nouveau accessible



Fermée comme chaque année en raison des mesures de sécurité et des conditions météorologiques qui deviennent difficiles sur le Ventoux en hiver, la route du versant sud, la RD974 qui mène au sommet du Géant de Provence, rouvre ce vendredi 12 avril.

Cet axe qui traverse la ville de Bédoin et qui mène jusqu'au Chalet Reynard, point de repère essentiel pour les touristes avant d'accéder au sommet, sera de nouveau accessible aux véhicules. Une réouverture rendue possible grâce au travail des agents du centre routier départemental de Carpentras qui ont effectué un travail important de sécurité sur le site ainsi qu'un nettoyage de la zone après un hiver particulièrement froid et enneigé.

Côté Nord par Malaucène, après la station du Mont Serein, la RD974 restera fermée jusqu'à la mi-mai. La date de réouverture de la route sera fixée en fonction de l'évolution des conditions météorologiques, plus rudes que sur le versant Sud.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Vaucluse : l’ensemble des massifs forestiers interdit d’accès ce vendredi



Ce vendredi 25 août, l’ensemble des massifs forestiers du Vaucluse, à l’exception de celui du Mont Ventoux, est interdit d’accès et de circulation.

En raison des conditions météorologiques prévues aujourd’hui, le niveau de risque d’incendie de forêt est jugé très sévère. Par conséquent, l’accès aux massifs suivants est interdit : Bollène-Uchaux, Dentelles de Montmirail, Rasteau-Cairanne, Collines du Pays Voconces, Plaine du Comtat, Vallée du Rhône, Petit Luberon, Monts de Vaucluse, Vallée d’Apt, Grand Luberon, Collines de Basse Durance, Enclave des Papes.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026

Seul l'accès au massif forestier du Mont Ventoux reste autorisé.

L'Etat investit plus d'un million d'euros pour lutter contre les feux de forêt en Vaucluse

Le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a annoncé ce jeudi 24 août une enveloppe de plus d'un million d'euros pour lutter contre les feux de forêt en Vaucluse. Cet investissement fait suite aux annonces d'Emmanuel Macron le 28 octobre 2022.

Cette somme de 1,127 million d'euros va notamment permettre l'achat de 5 nouveaux véhicules pour les pompiers de Vaucluse. Au niveau national, 150 millions d'euros ont été investis et 1 100 nouveaux véhicules acquis.

J.R.

Accès interdit aux massifs de la vallée du Rhône ce vendredi 4 août

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 1 novembre 2026



En raison des conditions météorologiques prévues ce vendredi 4 août, qui présentent un risque d'incendie, certains massifs de Vaucluse sont interdits d'accès et à la circulation.

En application de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2023, l'accès aux massifs de la vallée du Rhône est interdit toute la journée, mis à part pour les sites bénéficiant d'une dérogation et les groupes accompagnés par un professionnel ayant suivi un parcours de formation spécifique. Les travaux, quant à eux, sont autorisés le matin de 5h à 13h.

Les massifs de la vallée du Rhône s'étendent sur plusieurs communes vauclusiennes telles que Sérignan-du-Comtat, Orange, Sorgues, Vedène, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Jonquerettes, Avignon, Châteauneuf-de-Gadagne, ou encore Caumont-sur-Durance. Pour découvrir précisément quels sites sont interdits d'accès et à la circulation, cliquez ici.

V.A.